Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260306-23_03_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 mars 2026

Convocation du 20 février 2026

Le six mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN,
- **Absents représentés** : Aline LE ROY donne pouvoir à Géraldine LE LAY
- **Absents :** Isabelle LE CHANU, Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Sophie LE BONHOMME

23. FINANCES : BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DU PRE DE L'ETANG

Présentation : Après approbation du compte financier unique, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat.

Section	Titres émis	Mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat anté	Résultat de clôtur
Fonctionnement	625 823,96	615 098,53 €	10 725,43	11 694,55	22 419,98
Investissement	573 630,29	603 173,68	- 29 543,39	-	- 29 543,39
					- 7 123,41

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement 22 419.98€ à l'article 002.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter l'excédent de fonctionnement 22 419.98€ en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Le 6 mars 2026,

La secrétaire,
Sophie LE BONHOMME

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,
Olivier Boissière